



MODE D'EMPLOI

Article N° : 32 830 00 / 32 831 00

CACHE ŒIL POUR TEST VISUELS

Exigence essentielle de la directive 93/42/CEE (§13.1 de l'annexe I) :

« L'emballage de chaque dispositif doit contenir une notice d'instruction. Une exception est faite pour les dispositifs des classes I et IIa, s'ils peuvent être utilisés en toute sécurité sans l'aide de telles instructions. »

Dispositif médical utilisé lors d'un examen visuel . Prenez le dispositif et placer le devant l'œil à cacher, répéter l'opération avec l'autre œil.
Nettoyer, et enlever le film protecteur avant première utilisation.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Vérifiez avant utilisation si le cache oeil a bien été nettoyé entre chaque patient. Vérifier si les bords sont bien non tranchants ou non coupants.